

Lettre à l'intention des conseillers communaux de la Ville de Lausanne concernant le rapport-préavis N° 2017/37 répondant au postulat de M. Hadrien Buclin, intitulé « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles », à l'ordre du jour de la séance du 28 août 2018.

Chères Conseillères communales, Chers Conseillers communaux,

Nous vous invitons à rejeter le rapport-préavis N° 2017/37 de la Municipalité lors de son traitement au cours d'une des prochaines séances du Conseil communal.

Nous comprenons que la CPCL possède une relative autonomie vis-à-vis de la Municipalité et nous saluons le fait que, selon le Rapport-préavis N° 2017/37, cette dernière soit pour l'instant en phase d'exploration « des pistes possibles pour évoluer vers des investissements plus responsables qui sont notamment des investissements sur le long terme placés localement ou soutenant la durabilité au sein de l'économie mondiale ». Cependant, les dispositions restent encore très vagues. Les problématiques relatives aux changements climatiques font pourtant partie intégrante d'une stratégie basée sur un filtre ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance) et représentent un réel risque financier. Ceci est la conclusion de l'étude de l'Office fédéral de l'environnement, **Risques carbone pour la place financière suisse**. Les institutions de prévoyance sont susceptibles de subir des pertes considérables¹. Inclure ces questions dans les critères ESG permet d'anticiper les risques pouvant avoir un impact sur les finances de la caisse de pensions et les pensions des affiliés. Selon le Prof. Dr. iur. Ueli Kieser et le Dr. iur. Kaspar Saner², renommés dans le domaine du droit suisse, les communes détiennent la compétence juridique d'avoir un droit de regard sur ces questions relatives à l'investissement des caisses de pensions et donc de poser un cadre général.

La Ville de Lausanne est une Cité de l'énergie GOLD, dont le catalogue de mesures inclut, dans la mesure 5.2.3³, l'objectif de « disposer d'une stratégie pour minimiser l'impact environnemental de ses placements financiers ». De part ce label ambitieux, il est important que les attentes du Conseil communal soient exigeantes. Dans un contexte dans lequel la Ville de Lausanne cherche déjà à s'améliorer en tant que Cité de l'énergie, aborder le sujet des investissements des institutions publiques représente une opportunité majeure de faire un bon signifiant en avant et d'ainsi remplir cette mesure du catalogue Cité de l'énergie. Même s'il est compréhensible que le Conseil d'administration de la CPCL reste indépendant de la Ville de Lausanne, deux membres de la Municipalité de Lausanne, Grégoire Junod, le syndic de la Ville et Florence Germond, la Directrice des finances et de la mobilité, font partie de ce Conseil d'administration en tant que représentants désignés par les employeurs. Mettant déjà en œuvre de par leur position ces questions dans leurs agendas auprès de la Municipalité, ils disposent ainsi de la possibilité d'interpeller la CPCL sur ces problématiques d'investissement.

Pour toutes ces raisons, maintenir le soutien aux demandes du postulat Buclin permettrait de donner un signe clair en faveur d'un engagement de la Ville en matière d'investissements durables de la part de ses institutions publiques, dans le cadre d'une stratégie respectueuse du climat. D'une part, dans un contexte international dans lequel l'Accord de Paris doit être mis en œuvre, les risques climatiques

¹OFEV (2015). <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/communiqués.msg-id-59285.html>

²Kieser U., Saner K. (2017). Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen. Zur Zulässigkeit kommunaler und kantonaler Restriktionen bei der Vermögensanlagen, Aktuelle Juristische Praxis 2017, P. 327-333

³http://www.citedelenergie.ch/fileadmin/user_upload/Energiestadt/fr/Dateien/Le_Label/Catalogue_Citedelenergie_2017_fr.pdf

doivent être pris en compte. En effet, afin de contrebalancer les effets sociaux et économiques néfastes des changements climatiques et de renforcer la capacité d'adaptation à cet enjeu mondial, l'Accord propose l'alignement des flux financiers avec l'objectif de contenir le réchauffement en-dessous de 2°C, ce que la Suisse s'engage à réaliser.

D'autre part, les événements naturels de cet été en Suisse et à l'étranger, tels que la canicule et sécheresse exceptionnelle, les incendies, ainsi que les orages violents, les inondations et les glissements de terrain plus fréquents et impressionnants ont un coût pour l'économie suisse rappelant qu'il est urgent d'agir. Les villes, en particulier, ont les moyens de donner l'exemple de cohérence entre les mesures de protection de l'environnement et l'impact de ses fonds investis. Promouvoir une place financière compétitive et durable, prenant en compte le fait qu'investir dans les énergies fossiles est incohérent avec la nécessité de s'attaquer aux défis financiers et humains que représentent les changements climatiques.

Nous rappelons que la Ville a une responsabilité pour la situation financière de son institution de prévoyance. Le risque financier lié au climat doit être pris au sérieux.

Finalement, nous pensons que le Conseil communal devrait envoyer un signal fort pour que la CPCL clarifie sérieusement les possibilités qui s'offrent à elle pour rendre ses investissements respectueux du climat. Cela ajoute de la cohérence entre les différentes institutions étant donné les dispositions déjà mises en œuvre par la Ville de Lausanne elle-même en la matière. Elle ne serait pas pionnière, des Villes telles que New York ou Berlin ont déjà agi dans ce domaine.

Sur la base des arguments détaillés dans cette lettre, étant donné que le rapport de la Municipalité démontre un manque de détermination pour faciliter une stratégie climatique de la caisse de pension publique et entamer les prochaines étapes à suivre⁴, nous vous conseillons donc de rejeter ce rapport-préavis N° 2017/37, comme le propose le rapport de minorité de la commission n°8.

En vous remerciant de l'attention que vous avez porté à cette lettre, nous vous adressons nos meilleures salutations,

Alliance climatique suisse
% Alliance Sud
Avenue de Cour 1
1007 Lausanne

Swiss Youth for Climate
Groupe régional de Lausanne

Grands-parents pour le climat
1000 Lausanne

⁴ Le rapport de minorité de la commission n°8 propose (page 5) quelques mesures, en particulier de choisir des gestionnaires de fonds externes demandant une gestion indicelle plus respectueuse du climat.